# COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 20 janvier 2023

Point de situation concernant la maternité d’Autun

**A l’issue de la période d’un mois accordée à la maternité d’Autun pour apporter des garanties concernant la continuité et la permanence des soins, la mesure de suspension provisoire de l’activité reste applicable.**

L’activité de la maternité d’Autun avait été suspendue à compter du 16 décembre dernier.

L’hôpital disposait d’un délai d’un mois (jusqu’au 19 janvier, compte tenu de la date de notification de la mesure, le 19 décembre) pour apporter des précisions relatives à l’organisation des soins dans les prochaines semaines.

L’objectif étant de vérifier que les plannings à court et moyen termes des gynécologues-obstétriciens, pédiatres et sages-femmes garantissent la permanence des soins pour les parturientes et les nouveau-nés.

**Absence de pédiatre dès lundi**

Ces informations ont été transmises par le centre hospitalier ce jeudi 19 janvier, en début de soirée, à l’ARS de Bourgogne-Franche-Comté.

Au vu des documents, l’Agence Régionale de Santé constate l’absence de pédiatre dès ce lundi 23 janvier et jusqu’au 27 janvier.

La présence d’un pédiatre est indispensable et obligatoire, jour et nuit, pour garantir la sécurité et la qualité des prises en charge.

Dans ces conditions, l’activité de la maternité reste suspendue. Une décision ne pourra intervenir qu’à compter du 28 janvier, au regard des plannings à date des professionnels de santé.

La prise en charge des femmes est assurée suivant l’organisation mise en œuvre, en lien avec le centre 15 de Chalon, les maternités du Creusot et de Chalon.

**Des** consultations prénatales, gynécologiques, pédiatriques, échographiques, une offre d’IVG médicamenteuses et chirurgicales, des cours de préparation à la naissance, des consultations d’urgence en journée sont par ailleurs assurées.

**Effectifs, qualité, sécurité**

Les conditions réglementaires pour le fonctionnement d’une maternité sont exigeantes en termes d’effectifs, de qualité et de sécurité des soins.

Malgré des efforts constants pour recruter, le centre hospitalier d’Autun rencontre de grandes difficultés pour assurer la permanence des soins. Ces difficultés ont été évoquées à l’occasion de la réunion de concertation organisée à l’initiative de l’ARS, le 15 décembre dernier, et ouverte à l’ensemble des acteurs du territoire pour engager une transformation de l’offre.

L’enjeu est de concilier les besoins des habitants, les impératifs de qualité et de sécurité des soins, en **intégrant des coopérations entre les maternités du territoire (Autun, Chalon-sur-Saône et Le Creusot).**